

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 19 février 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. Russel Girard, conseiller # 3
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Absente : Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1.

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale ainsi que monsieur Bryand Tremblay directeur général adjoint et aux opérations.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS

4.A) *Responsable de la Loi sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels - Nomination;*

4.B) *Compagnonnage en eau potable – Certification OPA;*

4.C) *Résolution # 9940.02.2024 – Modification.*

5. DON ET SUBVENTION

5.A) *Club Éperlan secteur Sud-Est;*

5.B) *Randonnée « Le tour du Lac-Saint-Jean ».*

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. CORRESPONDANCE

9.A) *Demande au programme Nouveaux Horizons.*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 32, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.9943.02.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié par l'ajout des points suivants :

- 7.A) Programme de compensation financière annuel de la RMR pour les voisins du site;
- 7.B) Gaietés Hivernales 2024 – Achat de billets;
- 7.C) Calendriers 2024 MDJ;
- 7.D) Modification du règlement de zonage – Demande citoyenne.

3. DROIT DE PAROLE

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

4. RÉOLUTIONS

4.A) RESPONSABLE DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - NOMINATION R.9944.02.2024

CONSIDÉRANT que la Loi 25 requière de nouvelles obligations pour les municipalités en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que l'une de ces nouvelles obligations est de désigner une personne assumant les rôles et responsabilités de la Loi sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE nommer la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Ève Roy, comme responsable de la Loi sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

4.B) COMPAGNONNAGE EN EAU POTABLE – CERTIFICATION OPA R.9945.02.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCEPTER l'offre de service de monsieur Pierre-Alexandre Gaudreault concernant un service de compagnonnage OPA eau potable à l'endroit de deux

employés de la municipalité soient monsieur Bryand Tremblay et de monsieur Sabin Gauthier au coût de 1 676 \$ plus les taxes applicables.

4.C) **RÉSOLUTION # 9940.02.2024 - MODIFICATION**
R.9946.02.2024

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité, apporte une correction à la résolution # 9940.02.2024 de la Municipalité d'Hébertville-Station, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

« **D'ACCEPTER** que la course la Station soit organisée par l'Association régionale de la course sur route du Saguenay-Lac-Saint-Jean le samedi 30 mars 2024; »

Sera modifié par :

« **D'ACCEPTER** que la course la Station soit organisée par l'Association régionale de la course sur route du Saguenay-Lac-Saint-Jean le samedi **6 avril** 2024; »

La résolution a dûment été modifiée.

5. DON ET SUBVENTION

5.A) **CLUB ÉPERLAN SECTEUR SUD-EST**
9947.02.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'UN montant de 100 \$ soit accordé au Club Éperlan secteur sud-est pour la continuité de leur mission.

5.C) **RANDONNÉE « LE TOUR DU LAC-SAINT-JEAN »**
9948.02.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'UN montant de 400 \$ soit accordé pour l'organisation de la randonnée « Le tour du Lac-Saint-Jean » au profit de Solican.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) **PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE ANNUEL DE LA**
RMR POUR LES VOISINS DU SITE
R.9949.02.2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Hébertville-Station a adopté la résolution # 6484.03.13 le 13 mars 2013 scellant une entente avec la Régie des

matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean dans le but de collaborer à la mise en place et à l'exploitation du LET d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de cette collaboration, la RMR verse une compensation financière en lien avec les impacts résiduels résultants de la présence ou de l'exploitation du LET d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2013 visait les impacts relatifs à l'enfouissement des déchets du Lac-Saint-Jean et qu'en accueillant les déchets du Saguenay certains impacts sur le territoire des Municipalités hôtes méritent d'être réévalués, notamment parce que ces impacts et inconvénients ne sont pas complètement résorbés par les mesures d'atténuation déployées par la RMR;

CONSIDÉRANT QUE la RMR a proposé à la Municipalité d'Hébertville-Station une demande d'autorisation pour la gestion d'un nouveau programme de compensation financière annuel encadrant les impacts relatifs aux dérangements causés par les opérations de dynamitage et les odeurs, lors de la construction des cellules d'enfouissement, ainsi que l'exploitation du LET;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme de compensation de la RMR, tel que proposé aux Municipalités hôtes, repose essentiellement sur un financement à partir des redevances accordées dans l'entente de 2013 aux Municipalités hôtes, pour compenser la population des territoires qui accueillent le LET des inconvénients résiduels;

CONSIDÉRANT QUE certains événements circonstanciels susceptibles de générer des impacts importants sont difficiles à évaluer à partir d'un tel programme de compensation. Il n'est donc pas plausible que ces impacts ne soient compensés uniquement qu'à partir des redevances versées aux Municipalités hôtes;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités hôtes ne sont pas responsables des opérations du LET notamment dans la façon de contrôler les impacts et inconvénients reliés aux travaux de dynamitage et aux odeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Hébertville-Station est d'accord sur le principe de compenser les impacts causés par les opérations de dynamitage et les odeurs relatives à l'exploitation et au développement du LET, dans la mesure que certains critères et balises soient apportés en égard aux responsabilités et au pourcentage de participation financière des municipalités hôtes;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures de compensation autres que monétaires pourraient être aussi envisagées, comme par exemple, la réalisation de projets de récréation extensive (sentiers piétons et cyclables) dans certaines parties du territoire du LET, notamment autour du Vieux lac d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt la question des impacts du LET pour les Municipalités hôtes, il est judicieux de collaborer à l'établissement du nouveau programme de compensation dans une perspective de concertation avec la RMR et d'équité entre les Municipalités hôtes et l'ensemble des Villes et Municipalités concernées par l'enfouissement et le traitement des déchets;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents de

s'entendre avec la RMR sur les modifications à apporter au Programme de compensation présenté sur le plan de la responsabilité et du pourcentage de participation financière, en s'appuyant sur un principe d'équité entre les Municipalités hôtes et les Villes et Municipalités concernées par l'enfouissement et le traitement des déchets au LET d'Hébertville-Station.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.B) **GAIETÉS HIVERNALES – ACHAT DE BILLETS**
R.9950.02.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE procéder à l'achat de billets pour le déjeuner au coût de 10\$ et pour le souper également au coût de 10\$ aux élus et employés de la municipalité dans le cadre des Gaietés Hivernales d'Hébertville-Station.

Le nombre de billets sera en fonction des élus et employés intéressés.

7.C) **CALENDRIER 2024 MDJ**
R.9951.02.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE procéder à l'achat de 16 calendriers au coût de 150\$.

Ils seront distribués aux élus et employés de la municipalité.

7.D) **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – DEMANDE CITOYENNE**
R.9952.02.2024

CONSIDÉRANT qu'une pétition a été déposée au conseil de la municipalité concernant une modification du règlement de zonage, plus précisément sur le rehaussement du pourcentage de l'espace accordé aux bâtiments accessoires sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'UN mandat soit accordé au comité consultatif en urbanisme (CCU) afin de traiter cette demande et en étudiant la possibilité de rehausser ledit pourcentage de l'espace des bâtiments accessoires sur son territoire.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. CORRESPONDANCE

9.A) **DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

L'information est diffusée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.9953.02.2024

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 19 h 43.

Monsieur Michel Claveau,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale